



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 49036

### Texte de la question

M. Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les projets d'arrêtes concernant l'aviation légère. Il lui demande si une concertation a été prévue avec les fédérations sportives et les organisations de professionnels pour élaborer ces textes réglementaires. D'autre part, il lui demande s'il est toujours dans ses intentions d'augmenter la surface des ULM de 50 %, comme le projet le prévoit, mais ce qui pourrait avoir comme conséquence de rendre les machines fragiles et extrêmement sensibles aux coups de vents et aux turbulences.

### Texte de la réponse

Les trois projets d'arrêtes établis par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) portent sur les autorisations de vol des appareils ultralégers motorisés (ULM), sur les certificats de navigabilité des avions de collection et sur les certificats de navigabilité des aéronefs en kit. Préoccupé par le nombre d'accidents enregistrés chaque année pour ces appareils de plus en plus performants, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme a en effet considéré qu'une évolution de la réglementation était indispensable. La diffusion de ces projets d'arrêtes, qui ne préjuge pas des orientations finales, n'est qu'une étape dans le processus d'élaboration de cette nouvelle réglementation. La DGAC a par ailleurs demandé à trois experts extérieurs à l'administration de lui faire part de leur propre position et a invité les organisations professionnelles à lui adresser leurs observations et leurs commentaires. Une fois ces éléments réunis, des réunions de travail seront organisées entre les responsables de ce dossier à la DGAC et les représentants de l'aviation légère, afin de rechercher en commun des solutions permettant tout à la fois de ne pas freiner l'expansion du secteur et d'assurer la sécurité des pilotes ainsi que des personnes transportées et des tiers au sol.

### Données clés

**Auteur :** [M. Houssin Pierre-Rémy](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49036

**Rubrique :** Aviation légère

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mars 1997, page 1029

**Réponse publiée le :** 17 mars 1997, page 1407